noy alla porter plainte devant M. Valadier, commissaire de police du 8e arrondissement. Le magistrat fit aussitôt opérer par la sûreté des recherches qui ont abouti à l'arrestation des deux capables Baratto et Hauntrate, vendredi matin, et confrontés avec MM. Pinoy et Hauntrate qui les ont parfaitement reconnus. Baratto voyant qu'il lui était impossible de nier passa bientôt des aveux complets.

Dans l'après-midi de vendredi, Plumecocq a suivi l'exemple de son complice et a donné au magistrat les détails les plus détaillés sur l'agression.

M. Pinoy porte les marques très apparentes de strangulation. Il a reçu les soins des docteurs Chotean et Vibert, requis l'un par le parquet, l'autre par M. le commissaire de police. La corde retrouvée sur Plumecocq s'adapte parfaitement aux traces laissées sur le cou de la victime.

Inutile de dire que l'argent volé a été totalement dépensé en libations par les deux complices.

L'arrestation de Baratto, opérée par les agents de sûreté Honcquert, Ferlin, Wacquez et Declercq a été quelque peu mouvementée. L'agresseur, dont la réputation est détestable et qui a déjà eu maille à partir avec la justice était dans un complet état d'ivresse, s'était dirigé dans un terrain vague de la rue des Rogations, derrière l'usine Meunier. A la vue des agents il chercha à s'esquiver, mais ne pouvant y parvenir il opposa la plus vive résistance et ce ne fut pas sans mal qu'on put s'en rendre maître et le conduire au poste de police du 8e arrondissement.

Plumecocq a été arrêté par les mêmes agents vendredi matin dès la première heure, au moment où il flânait rue Pierre Legrand. Il portait encore sous sa flanelle la fine corde qui avait servi à étrangler M. Pinoy.

Un enlèvement

M. Cousin, vendeur de journaux, a porté plainte contre un des ses collègues, l'un des chefs du parti socialiste, qu'il accuse de lui avoir enlevé, non seulement sa fille, mais son mobilier par dessus le marché.

Les deux tourtereaux ont tenu à mettre en pratique la théorie collectiviste sur l'amour et sur la propriété.

TENTATIVE DE SUICIDE
D'UNE FOLLE

Depuis quelque temps, Mme veuve Prouveur, née Ernestine Wiard, âgée de 45 ans, ménagère, rue d'Antoing, 8, donnait des signes non équivoques d'aliénation mentale.

Elle était atteinte du délire de la persécution. Déjà, un rapport constatant cet état de folie et jugeant l'internement indispensable avait été dressé à la demande des voisins et remis entre les mains de l'autorité. Aucune mesure n'avait été prise.

Cependant la demeure de la pauvre femme prenait un caractère tellement grave qu'elle inquiéta sérieusement, les voisins fréquemment menacés d'un couteau, ils portèrent plainte à M. Quentier, commissaire de police qui l'appela la veuve Prouveur à son bureau.

Elle s'y rendit, dans l'après-midi, mais revint aussitôt chez elle.

Dans la soirée, des voisins surpris de ne pas la voir enfoncèrent la porte de sa chambre et la trouvèrent baignant dans une mare de sang. L'insensée s'était ouvert la gorge avec un couteau de cuisine.

M. le docteur Cochez appelé se rendit aussitôt rue d'Antoing, 8 et donna des soins empressés à la veuve Prouveur qui s'était fait une horrible et grave blessure et la fit transporter à l'hôpital Saint-Sauveur.

Nous appelons l'attention de qui de droit pour que les démens dont la folie revêt un caractère inquiétant soient immédiatement mis en observation afin qu'ils ne puissent nuire au prochain ni à eux-mêmes. Dans des cas semblables à celui qui nous occupe, la mise en observation immédiate s'impose.

Accident

Hier, vers midi et demi, M. Dindal Eugène, 38 ans, tapissier, au service de M. Lufiaire, en poussant une pièce de bois, rue Kuhlmann, square Jussieu, a glissé sur une dalle de marbre et en tombant s'est fracturé le pied gauche. On l'a transporté à la Charité.

Abus de confiance

M. Plamont, chevalier à l'abattoir avait remis *à un de ses jeunes employés nommé B.* une somme de vingt francs pour aller chercher des moutons à Haubourdin et payer l'octroi à leur entrée en ville. Mais au lieu de s'acquitter de sa mission B. dépensa l'argent dans les cabarets et revint chez son patron quand il n'osait plus un sou vaillant. Il a été arrêté et déféré au parquet.

Les vols

Comet Léon, serrurier, rue Ban-de-Wedde 150, a été arrêté par le service de la sûreté pour vol et en vertu d'un mandat d'arrêt du juge d'instruction de Béthune.

Concours de photographie

Le jury, composé de MM. Pauli, président; Pailloi, Lepage, Rajat, Lecomte, Michelet, a décerné les récompenses suivantes pour le concours de photographie entre tous les étudiants de France organisé par la section de photographie de l'*Union* :

Paysages. — 1re médaille argent. M. Sercat, Lille. — 2e médaille argent. M. Lefort, Rouen. — 1re médaille bronze. M. X..., Poitiers. — 2e med. bronze. M. Y..., Poitiers. — 1re mention. M. Lamortette, Lille. — 2e mention. M. Petit, Lille. — 3e mention. M. Jarrin, Lyon. — 4e mention. M. Z..., Poitiers.

Portraits. — Médaille bronze, M. Y..., Poitiers.

Instruments — Médaille vermeil. M. Carette, Lille. — Médaille argent. M. X..., Poitiers. — 1re mention. M. Y..., Poitiers. — 2e mention. M. X..., Dijon. — 3e mention. M. Gervais, Lille. — 4e mention. M. Thiron, Caen.

Photos scientifiques et industrielles. — Médaille argent. M. Sauvage, Lille. — Mention honorable. M. Lefort, Rouen.

Agrandissements. — 1re médaille argent. M. Z..., Poitiers. — 2e médaille argent. M. W..., Poitiers. — Médaille bronze. M. Petit, Lille. — 1re mention. M. Bartoen, Lille. — 2e mention. M. Y..., Poitiers.

Photos humoristiques. — Mention honorable. M. Heuriet, Lille.

Mentions honorables à MM. Camus, de Lille, et de Rostaing, du Montpellier, pour l'ensemble de leur envoi.

Le pocket-Kodak offert par M. Lescroart pour le meilleur envoi de Lille a été décerné à M. Carette.

L'Association des Etudiants de Dijon organise, à l'exemple de Lille, un concours de photographie pour le 15 juin.

LE NORD

Un homme coupé en morceaux
PAR UN TRAIN
A Annappes

Hier matin, vers 6 heures, un mennisier de la Compagnie du chemin de fer, demeurant à Hellemmes, M. Henri Debachy, âgé de 47 ans, se rendait à Ascq pour prendre son travail quand à trois cents mètres de l'arrêt d'Annappes, il remarqua des traces de sang sur la voie, puis, quelques mètres plus loin il se trouva en présence du cadavre affreusement mutilé d'un homme paraissant âgé de 40 ans. Le corps n'était pas entier. Debachy n'avait trouvé que le haut du corps, qui avait été coupé à la hauteur des hanches, et c'est que trois mètres plus loin qu'il trouva la partie inférieure et encore avait-elle l'aspect d'un paquet de chairs broyées formant une bouillie.

Du reste du cadavre, le visage seul était reconnaissable. Debachy prévint aussitôt M. le chef de gare d'Ascq, M. Deseuelle, adjoint au maire et le garde, qui fit prévenir la gendarmerie de Lannoy.

Les débris humains furent rapportés à Ascq, où la scène et le beau-frère de la victime vinrent le reconnaître.

C'est un nommé Louis Leclercq, âgé de 38 ans, manœuvre en maçon; demeurant à Annappes. M. Deseuelle, adjoint, donna l'ordre de transporter le cadavre de Leclercq à son domicile, après que le docteur Decroy eut fait les constatations médicales.

Après enquête, on acquit la certitude qu'il y avait suicide. A l'endroit où Leclercq a été pris par le train, on a relevé des traces d'escalade sur la haie qui borde la voie ferrée.

Si les faits s'étaient produits en face d'un passage à niveau, on aurait pu croire à un accident. Mais en un point où Leclercq a été tamponné il a absolument fallu qu'il escalade la haie. C'est ce qu'il a fait. Donc, c'est volontairement qu'il s'est jeté sous les roues d'un train, que l'on suppose être celui de Tourcoing à Lille, passant à Ascq à 11 h. 50 du soir. D'après les constatations médicales, la mort remonterait à cette heure.

On ignore le motif qui a poussé Leclercq à mettre fin à ses jours. Il n'avait jusqu'ici manifesté aucune intention d'en finir avec la vie.

Il était simple d'esprit. Leclercq était disparu de son domicile depuis 10 heures du soir.

Après être resté toute la journée chez lui, il sortit vers cette heure pour aller chercher, dit-il, un paquet de tabac. La sœur et son beau-frère ne s'inquiétèrent pas outre mesure de son absence, se disant qu'il flânerait bien par rentrer. Aussi quelle ne fut pas leur stupéfaction en voyant, le matin, qu'il n'était pas rentré. Ils pressentirent un malheur, et quand la rumeur publique leur rapporta qu'un homme avait été trouvé mutilé sur la voie ferrée, ils eurent le pressentiment que c'était Leclercq.

Ils se rendirent tous deux à la gare et trouvèrent le malheureux dans le pitoyable état que nous avons décrit plus haut.

Les funérailles auront probablement lieu cette après-midi.

Ce drame a produit une grande émotion dans la région. Pendant une grande partie de la matinée, un grand nombre de personnes ont stationné devant la ligne du chemin de fer, regardant enlever des lambeaux de chair et d'étoffes.

Cet individu est accusé de coups et blessures sur sa femme et son enfant; de plus il ne travaille plus et ce ménage n'a aucune ressource.

CAMBRAI

Accident. — Hier matin un militaire du 4e cuirassiers a eu la jambe gauche cassée au Champ de manœuvres, par suite d'une ruade du cheval.

DUNKERQUE

Accident de travail. — Le journalier, Léon Du..., occupé dans les magasins Bourdon, s'est donné un effort aux reins en manœuvrant des balles de coton.

Cet homme a été conduit à sa demeure, située quai de la Citadelle.

Jeune marin voleur. — Un jeune homme de 18 ans, marin débarqué du quatre-mâts « Union » vient de se faire arrêter en état d'arrestation pour vol de numéraire.

Etant en jugement chez la nommée Dambrain, rue Saint-Jean, il a profité de ce que celle-ci était occupée dans sa cuisine, pour lui dérober une somme de huit francs, qui se trouvait dans le comptoir.

Le voyage de Chili qui vient de faire n'aurait-il pas produit assez?

Le mouvement du port de Dunkerque

Les arrivages continuent à bien donner avec cette brise de vent d'aval qui souffle depuis quelques jours.

Vraiment il n'est que tôt que les navires entrent un peu; car sur le bassin de notre port, comme un peu partout dans les autres ports, du reste, il ne faisait pas gai dans ces temps derniers.

Hier, vendredi, une douzaine d'entrées ont été notées.

Dans ce nombre, figure un long-courrier, le *Clan Robertson*, venu d'Iquique avec nitrate et le steamer anglais *Nevano* d'Alexandre; les autres navires proviennent du petit cabotage.

Comme sorties : deux départs seulement.

Le temps se couvre de plus en plus.

Une fête au Sanatorium de St-Pol-s-Mer

Jeudi, le Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer était en fête.

L'excellente fanfare communale avait eu la générosité pensée d'aller porter un peu de distraction aux pensionnaires de ce bel établissement.

Malgré un temps défavorable, de nombreuses personnes s'étaient dirigées vers la plage.

Sous l'habile direction de son dévoué chef, M. Delporte, la fanfare, installée sous la véranda du pavillon des infirmières, a fait tout le jour le plus des petits enfants alités et sauillants dans leurs couchettes, et entendre ses plus brillants morceaux et reçut avec un sincère remerciement les vifs compliments de M. Vancauwenberghe, fondateur et président de l'œuvre, qui s'est fait l'interprète de la gratitude des petits malades et du grand plaisir des auditeurs de ce concert qui a fait apprécier une fois de plus, les incontestables progrès de la fanfare communale.

Après le concert, M. Vancauwenberghe a parcouru avec les musiciens les différents services de l'hôpital maritime, puis il leur fit l'agréable surprise de les conduire dans le réfectoire des garçons où une collation avait été préparée à leur intention.

Tous se sont séparés, enchantés de cette bonne journée, avec le désir de se retrouver encore cet été l'essai qui a si bien réussi hier.

Loon-Plage. — *Sinistre découverte.* — Lundi matin, vers huit heures, le sieur Vercouter et les autres ouvriers qui travaillent à déblayer quelques monticules de sable provenant d'anciennes dunes pour le compte de M. Bonneuve, ont découvert tous les ossements d'un homme qui, selon l'apparence, doit avoir été de forte corpulence. La tête était tout entière et l'on peut bien distinguer l'os vertical de la cuisse et plusieurs côtes.

Ces ossements étaient à environ 40 centimètres sous le gazon et à côté de ces débris humains se trouvait un louchet d'ancienne date.

SAINT-OMER

Ingham. — Pendant l'absence du sieur Gervais Merlier, meunier, des malfaiteurs restés inconnus, se sont introduits dans sa demeure par une fenêtre donnant sur la route et ont dérobé 17 kilogrammes de lard et 2 paires de draps.

Une enquête est ouverte par la gendarmerie afin de découvrir les auteurs de ce vol.

Ardres. — Il a été dressé procès-verbal contre une femme M., qui s'est introduite pendant la nuit, après avoir brisé un volet et une fenêtre dans l'habitation d'un cultivateur.

Articles de Communion : Galeries Lilloises.

DE TOUS LES APÉRITIFS

connus jusqu'à ce jour, l'excellent VIN de BANYULS-TRILLES, soigneusement préparé avec du Vieux Vin de Banyuls et le meilleur Quinquina.

EST LE SEUL

qui soit recommandé par le Corps Médical. Demander un BANYULS-TRILLES dans tous les Cafés et les bons Estaminets et *exiger l'étiquette* rouge et or.

Expéditions aux prix de : 2.25 le litre, pris à Bordeaux, par caisses de 12 ou 25 litres et 1.75 le litre par fûts de 32 litres, pris à Perpignan, fût perdu. TRILLES et Fils.

REPRODUIRE2 *plans, dessins, affiches,* avec l'Expédition *Plusieurs couleurs en un tirage.* — P. LARUE, 13, rue Nationale, Lille.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 28 mai 1897

Présidence de M. Multier, juge
Ministère public : M. Gachon
LILLE

Un soldat escroc. — Vers la fin d'avril des plaintes émanant de divers commerçants qui disaient avoir été victimes d'escroqueries de la part d'un individu portant l'uniforme de la ligne avec le numéro du 43e régiment parvenaient à la police.

Le soir du quatre mai, les agents Leclercq et Maquet parvenaient à mettre la main sur lui. Nous avons d'ailleurs donné quelques renseignements sur cette affaire dans nos numéros des 5 et 6 mai dernier. Le soldat s'appelait J. D. Il est âgé de 20 ans, sa famille est très honorable.

J. D... avait jadis assayé à Lille le métier de tapissier. Chassé par divers patrons pour son incondulte, sa famille parvinrent à le décider à s'engager. Il entra au 43e de ligne, déserta et fut envoyé au 10e de ligne, à Auxerre.

Il avait obtenu pour les fêtes de Pâques un congé de huit jours. Il avait passé ce congé à Lille. Ses parents l'avaient recondoit à la gare en temps utile, mais arrivé à Paris, il avait fait machine en arrière et était revenu à Lille.

Il avait alors commencé ses tournées chez d'honorables commerçants. Ayant cousu à sa tunique le numéro 43e, il se présentait chez des tapissiers, des marchands de vêtements, des marchands d'articles de ménage. Il leur contait le boniment suivant : Je suis ordonnance de M. Y..., qui a permuté avec un capitaine de 43e et qui vient s'installer dans la ville. Je suis chargé par lui de faire des achats. Et, grâce à cette petite histoire les commerçants faisaient des livraisons à l'ordonnance qui allait vendre les marchandises à des fripiers.

D. a été condamné à trèize mois de prison.

Un mari brutal. — Louis Dhalluin est un mari peu commode que sa femme a dû quitter pour éviter ses mauvais traitements. Il y a quelque temps, desirenx de recevoir sa moitié, il se présentait dans la maison qu'elle habite et lui servait une petite rente, ajoutant à ce délit de rupture de ban le délit de clôture au préjudice du propriétaire de son opinion.

Il comparaissait aujourd'hui sous cette double inculpation. Bien que nerveux pendant tout le cours des débats, il avait paru comprendre assez placidement sa condamnation à vingt jours de prison que venait de lui infliger le tribunal, quand tout à coup, pas un moment de quitter la salle d'audience. Il avait sa femme assise sur le banc réservé aux témoins, il la saisit brutalement à la gorge avec la main droite, il lui serra gauche, s'abattit alors à plusieurs reprises sur la figure de Mme Dhalluin qui ne pouvait se défendre.

Heureusement, les gendarmes présents à l'audience saisirent le brutal à bras le corps, lui firent lâcher prise et paralysèrent ses mouvements.

Jugé de suite pour ce délit d'audience, Dhalluin a été condamné pour coups, à 13 mois de prison, sans confusion avec le précédent jugement.

Abus de confiance. — M. Tronquer, négociant, rue St-Genois, avait depuis quatre mois à son service comme employé de commerce un nommé Emile Duprez, 28 ans, qui, en février, avait avoir commis des détournements au préjudice de la maison prenait le train pour Calais et fila en Angleterre.

Un remords l'ayant pris avant de s'embarquer, Duprez revoyait de cette dernière ville une somme d'environ 300 fr. Mais il avait 360 fr. en caisse.

Pour abus de confiance Emile Duprez qui ne comparaît pas a été condamné à 4 mois de prison et 50 fr. d'amende.

Complicité de vol. — Le 29 avril le tribunal condamnait à la prison Edouard Bailly, 20 ans, et Adrien Pigbion, 18 ans, pour avoir dépouillé de son porte-monnaie, pendant une promenade en voiture, un nommé Jacquet, de Tourcoing, demeurant à Dunkerque. Un de leurs camarades, Louis Godart, 18 ans, rue des Etagues, 46, était condamné par défaut à quatre mois d'emprisonnement comme complice de ce vol.

Il a fait opposition à ce jugement et le tribunal a rédaté la peine à trois mois.

Coups. — Joseph Droissart, 22 ans, maçon, en entrant le 29 avril au chantier Herbaut, s'amuse vers un autre maçon, M. Victor Lelubre, à qui il reproche de dire du mal de lui.

M. Lelubre s'en défendit et, comme son compagnon continuait à dénigrer, il prit le couteau de s'interposer. Pris d'une colère subite, Droissart saisit la gorge de M. Lelubre et le bourra de coups de poing.

Il récolte un mois de prison par défaut.

Coups et blessures. — Le 25 avril, cabaretier, à Lille, en vent à M. Camille Eggermont, qui demeure chez ses parents, depuis vingt-deux ans, comme logeur, et qui est regardé comme un fils de famille.

Le 28 avril, Vandenberghe entra dans la cuisine de la mère, rue Saint-Louise, 21. Celle-ci était absente, comme le lui apprit la femme de journée. Il avait apporté une bouteille de cognac. Quelque temps, sans provocation aucune, il sauta sur lui et lui porta des coups de poing en le saisissant à la gorge.

Vandenberghe, qui a déjà été condamné trois fois pour faits semblables, a récolté vingt jours de prison.

ROUBAIX

Coups — Henri Dorbardringhiem, âgé d'une vingtaine d'années, demeurant à Croix, il a la suite d'une altercation dans les ateliers de M. Duval ou Dorbardringhiem a pris le parti contre Mme, a frappé ce dernier et un autre ouvrier du tissage.

Un mois de prison. Application de la loi Bérenger.

Vol. — J.-B. Dereux, 25 ans, débardeur, était venu dans la matinée du premier mai prendre une chope chez Mme Martin, cabaretière, rue Neuve, 1.

Il a emporté sous son bras le chien de la maison, qu'il faisait faire sans propre au bénévolat ce qui n'est pas à l'honneur du brave tonton que chérissait tant sa propriétaire.

J.-B. Dereux est condamné à 6 jours de prison.

TOURCOING

Jeunes et audacieux voleurs. — Madame Sylvie Samain accrochait son linge pour le faire sécher dans la cour, derrière sa maison, quand trois vauriens de 17 ans à peine passèrent devant elle et se faufilèrent dans la maison. Ils remarquèrent dans sa chambre, fermèrent les verrous et bien tranquillement se mirent à fouiller le logis. Ils trouvèrent trois montres et trois porte-monnaie qu'ils emportèrent.

Les deux jeunes garçons partirent comme ils étaient venus en sortant à Roubaix et à Belgique, firent bombance et finalement revinrent se constituer prisonniers à Tourcoing quand leurs poches furent vides.

A chacun d'eux deux mois de prison.

ARMENTIÈRES

Bris de clôture, bagarre. — Mme Desrousseau, cabaretière, avait refusé le 28 mars de servir à boire à Evrard Maximilien, 30 ans, journalier, celui-ci jura se vengeur donna des coups de pied dans le comptoir et cassa des verres en faisant un tapage nocturne.

Huit jours de prison pour bris de clôture et onze francs d'amende pour tapage.

Voies de fait. — J. Hérang, mécontent de résultat des élections, eut le 21 avril une discussion avec M. Castelain, à l'estaminet portant l'enseigne des Coulon, rue de l'Ancienne gare. Il se laisse aller à exercer des voies de fait sur la personne du son adversaire.

Voilà qui lui vaut 48 heures de prison et 5 francs d'amende pour ivresse.

Tribunal correctionnel de Valenciennes

Audience du 28 mai

Marly. — 16 fr. d'amende à Désiré Petit, pour coups à Lecri.

Douai. — 8 jours de prison pour défaut à Neveux Arthur, pour injures grossières au garde-champêtre.

Anzin. — 6 jours de prison et 11 fr. d'amende à Léon Morisset, pour coups à Palmyre Renteux et bris de clôture.

16 fr. d'amende à Joseph Mathon, pour coups à Louise Taffin.

5 fr. d'amende avec sursis à M. Charles, pour coups à Léon.

Bouvrages. — 25 fr. d'amende avec sursis à Talmant Augustin, pour injures au garde étant vrec.

6 jours de prison à Prudent Talmant, pour coups à la fille Verguetton.

Denain. — 17 fr. d'amende chacun à Charles Ramette et André Longpré, de Wallers, pour infraction à la police des chemins de fer.

Bouchain. — Durcl-Jules, 1 an, acquitté comme ayant agi sans discernement, pour vol d'outils.

Quiévrechain. — 1 mois de prison à Clément Gaulier, pour détournement d'objets et injures aux gendarmes.

Quarouble. — 25 fr. d'amende chacun aux époux Mortier, pour coups à Cécine Robot.

Ra sines. — 25 d'amende à Henri Lartigue et 16 francs à Louis Plumecocq, pour coups à Routeux et Gelee.

Presnes. — 25 *francs d'amende avec sursis à* Confetier Etienne et l'ouvreuil Leonard, pour coups reciproques.

Cour d'Assises du Nord

Audience du 28 mai 1897

Fabrication et émission de fausse monnaie
A CAMBRAI

Le 17 décembre dernier, la police de Cambrai fut informée que deux individus, un civil et un militaire, avaient, les jours précédents, émis dans plusieurs cabarets de la ville de fausses pièces de 5 francs à l'effigie de Napoleon III et au millésime de 1868.

Les recherches faites ne tardèrent pas à amener l'arrestation des accusés : Alfred Jean-Célestin Bouderlique, âgé de 24 ans, né à Liesse, arrondissement de Laon (Aisne), ébéniste, en tournée à Cambrai, et Arthur Hermochard, âgé de 22 ans, né à Walincourt, arrondissement de Cambrai, soldat au 1er regiment d'infanterie à Cambrai.

Le 30 décembre, on découvrit dans un paquet d'une chambre louée par Bouderique, un paquet contenant un creuset, un moule en plâtre à l'effigie de Napoleon III et au millésime de 1868, de l'étain, du sinc et différents autres objets ayant servi à la fabrication des pièces trouvées en sa possession. Il entra en ce moment dans la voie des aveux.

Quant à Hennochard, qui savait que ces pièces avaient été contrefaites par Bouderique et qui avait assisté lui-même, pendant l'après-midi d'un dimanche à la fabrication de plusieurs d'entre elles, il reconnaît avoir de concert avec son accusé, émis deux de ces pièces.

Bouderlique est mal noté; on le représente comme étant de mortalité douteuse, vivant d'expédients. Les renseignements fournis sur Hennchard ne lui sont pas défavorables : ces deux individus n'ont jusque encore aucune condamnation.

Hennechard est **acquitté**; Bouderlique est condamné **à cinq ans de réclusion et 100 francs d'amende.**

Défenseurs : Me Baviere et Dubron.

L'affaire Pasteur et Carlier
D'ANICHE

Faux en écriture de commerce usage de faux et complicité

Les inculpés sont Victor Pasteur, 41 ans, né à Jumet (Belgique), ancien directeur de verrerie à Aniche, et Amédée Carlier, 60 ans, né à Brunlefaye, ancien de charbonnage, demeurant à Saint-Amand-les-Eaux.

Pte note passé devant Me Regnault, notaire à Douai, le 28 mars 1897, a été constatée que l'ancien Pasteur et 13 autres personnes, sous la raison sociale « V. Pasteur et Cie » se seraient avant pour objet l'exploitation à Aniche d'une verrerie dite de « Saints-Cathérine. »

Cette société était en nom collectif à l'égard de Pasteur, qui en était nommé gérant, et en commandite à l'egard des autres associés.

Son capital, statutairement fixé à 123,000 francs a été ensuite porté par des augmentations successives à 500,000 fr.

Les opérations, commencées en juin 1891, se sont continuées sous la gérance dudit Pasteur, jusqu'en juin 1896, époque à laquelle elle a cessé brusquement, par une décision de l'assemblée générale des associés, en Société anonyme.

Pendant toute la durée de cette gérance, aucun bénéfice n'a été réalisé; au contraire des pertes considérables ont été subies.

Cette situation, qui avait commencé à se produire dès le début des opérations sociales et qui, chaque année, était aggravée, s'est depuis quelque temps déjà exclu la méfiance de certaines commandités à l'égard de la probité de leur gérant.

En juin 1896, lorsque la transformation de la Société rendit nécessaire la liquidation de la commandite, les comptables commis pour procéder à cette liquidation se trouvèrent en présence d'une comptabilité tenue, disent-ils, d'une façon déplorable et même obscure, à dessein, suivant eux afin de masquer les détournements commis au détriment par le gérant.

Le 18 décembre 1894, une plainte fut déposée au parquet de Douai par onze commanditaires, qui se constituèrent parties civiles, et une information fut ouverte.

Sé cette information en raison de l'irrégularité calculée des écritures sociales, n'a pu faire la lumière sur les faits qui y étaient relatés dans la plainte, elle a néanmoins établi à la charge, tant de Pasteur que de son co-associé Carlier, qui était constitué son complice, une série de faits criminels qui peuvent se classer en quatre catégories.

1. Mystifications commises par ces deux accusés dans leurs écritures, relativement à des achats de produits refractaires et de fonches, faits de concert *après coup pour compte de la Société.*

2. Achats fictifs de bois réalisés par Pasteur avec *la complicité de Carlier;*

3. Achats faits par Pasteur pour le compte de la Société et revendu pour son compte personnel sans passation d'écritures.

4. Réception de fonds par Pasteur pour le compte de la Société, sans passation d'écritures.

Sur la réquisitoire du ministère public l'affaire est renvoyée à la session d'août.

Nouvelles à la Main

Petite annonce bien engageante :

ENFANTS

A rendre de la main à la main

Pouah !

BRULE-MAISON.

« Il y a des choses dont le public lilloise, semble ne pas se lasser, car le 27, mai, dernier, encore une fois, à la séance des jeunes aveugles et des sourds-muets de Ronchin; c'est une novre à laquelle il s'intéresse beaucoup et cette année le choix de l'Hippodrome a été des plus heureux, cela a permis de tout entendre et de ne rien perdre des exercices vocaux des sourds-muets.

Souhaitons que comme les Lillois, les Roubaisiens aient aussi à cœur de venir applaudir les aveugles de Ronchin.

Plus loin, dans le compte-rendu de notre frère aîné, nous lisons encore :

« Tous ces exercices ont été écoutés avec la plus grande attention; élèves doclles et professeurs dévoués, tous ont été applaudis avec conviction et de bon cœur, je vous assure. L'éducation de l'ouïe chez les enfants ayant un certain degré d'audition au moyen du cornet acoustique, est une chose fort intéressante et qui nous a vivement frappée.

Nos avons été heureux de constater que la fanfare des jeunes aveugles est toujours excellente, renfermant des solistes d'une virtuosité exacte; tels M. Dierickx sur la clarinette et surtout M. Roubier qui joue remarquablement du saxophone; et cet n'est pas un compliment banal : justesse du son, sentiment musical, jeu délié, rapidité dans les traits chromatiques, M. Dierickx possède toutes ces qualités d'une façon très marquée. »

Voilà plus de louanges qu'il n'en faut pour que nos concitoyens tiennent, eux aussi, à se rendre compte de ce que peuvent faire les Aveugles de Ronchin.

KERMESSES

29 mai. — Hellemmes, Aliennes-les-Marais, Cysoing, Frelinghien, Genech, Moncheaux, Péronne, Radinghem, Ennevelin, quartier Vauban (Lille).

Programmes des Spectacles et Concerts

Concerts publics d'été. — L'Harmonie du Blanc-Seau exécutera ce soir, le kiosque, de la Place Thiers, le Dimanche 30 Mai 1897, à 5 heures, les morceaux suivants :

1° Allegro militaire, P. N. Labole — 2. Une pensée à Rome, ouverture, Leroux — 3. Les Francs Bourgeois, Fantaisie, E. Dumas — 4. Bouquet de Melodies, grande valse, Bleger — 5. Le Brasseur de Preston, Fantaisie, L. Brunet — 6. Caprice, Polka, L. Chic.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

PETITE CORRESPONDANCE

A.-L. — Oui, mais si le plus jeune a tiré un sort après la libération de l'aîné, il est peu probable que la réclamation soit admise. — *A.-L.-L.* Nous savons qu'il existe à Paris des bureaux d'emigration, mais nous ne pouvons vous donner d'adresse. — *Un engagé à Béthune.* Nous n'aurons pas connaissance de pareille décision.

LE FACTEUR.

OBIT SOLENNEL

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de l'OBIT SOLENNEL qui sera célébré en l'église Notre-Dame, le Lundi 31 Mai 1897, à 9 heures 112, pour le repos de l'âme de Monsieur

Louis-César-Joseph DELANNOY

Epoux de Dame Adéline LEBORGNE

décédé à Roubaix, à l'âge de 81 ans, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Etat-Civil de Roubaix

Du 28 mai

Naissances. — Adolphe Deronbaix, rue Ste-Thérèse, 28 — Charles Debré, Hotel-Dieu — Desire Nère rue des Longues-Haies, 19 — Hélène Dedack, rue de Wasquehal, 7 — du Brandelou, 11 — Suzanne Lepers, rue de Lannoy, 225 — Léon Coucke, rue Daubenton, 64 — Blanche Glorieux, rue de Jemmapes, c. Soenens, 4.

Décès. — Florimond Delhaye, 72 ans, rue Saint-Jean — Charles Dupuis, 22 ans, rue Archimède, c. Lorfeld-Deerlyk — Antoine Lemasson, 81 ans, Hospice Barbieux — Isabelle Duplat, 74 ans, Hospice Barbieux — Jean Lemaire, 23 ans, rue de Lannoy, Ft Desprez, 24 — *Emile Petit, 20 ans, rue de l'Alma, Prouvost, 106* — Louis Vandenbroucke, 57 ans, Hôtel-Dieu — Vandurme, présentée sans vie, rue Desrez, 34.

Etat-Civil de Tourcoing

Des 27 et 28 mai

Naissances. — Richard Vanhaesbronck, rue de Gand — Julien Deblaere, rue de la Croix-Rouge — Gaston Leignel, rue de la Latte — Eugenie Delarge, rue Magenta — *Ernest Capelle, rue de l'Epinette* — Albertine Paris, rue Malcense — Marguerite Prevost, rue de la Fonderie — Marie Lallemand, rue Colbert.

Décès. — Léon Prouvost, 1 mois, rue de Fleurus, 389 — Juliette Vanwesemael, 4 mois, rue Marengo — Eugenie Dourlen, 52 ans 1 mois, religieuse, rue des Urselines, 14 — Louis Meulemans, 56 ans, garçon brasseur, Hospice Gruny — Rosine Dubaut, 5a ans, boîtonnière, Hopital Civil — Prudence Leurindant, 60 ans, rentier, rue de Guisnes, 4 — Catherine Lanoisne, 78 ans, rentière, rue Pierre-Lagrande, 9 — Germaine Debels, 2 mois 14 jours, rue des Flandres, 59 — Odile Diallewin, 48 ans 7 mois, cabaretière, rue d'Alsace, 23 — Fidèle Delattre, 14 ans, rue Serpentine — Louise Delepont, 25 ans, rue Virolois.

ÉTABLISSEMENT DES EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND (Nord)

Ouvert du 1er Juin au 15 Septembre

Paralysies, Rhumatismes, Goutte, Sciatique, Gravelle, Phlébite

Pour tous renseignements s'adresser à M. GRÉGOIRE DIRECTEUR

SOURCE VAUBAN

Le SIROP des 24 HEURES ET LA PATE DES 24 HEURES

sont les meilleurs remèdes à employer quand on tousse. Ils calment et guérissent rapidement les toux les plus violentes. PHARMACIE COUVREUR.

PLUS DE CHAUVES NI de CHEVEUX GRIS

Repousse certaine à tout âge

CROISSANCES ÉTONNANTES

Prodigieuses pour Barbes et Moustaches

Arrêt immédiat des Chutes par la

POMMADE QUINQUIN LECHAUX

Pommade hygiénique, régénératrice

qui empêche les Calvities, empêche de blanchir augmente la force, la vigueur, la beauté des Cheveux

Glycérine de Certifiant et Attractive.—Parfumerie exquisement grillée

Le pot franco par la poste, 3 fr.; 6 pots franco, 20 fr.

Vente à Lille, Pharmacie Quinquin, Place-Clichy, Rue Gambetta, Coin, 104, BOULEVARD

Dépôt à Lille : parfumerie Salle, rue de Paris, 55 : Roubaix : parfumeries Piessen, Robert, Cheval; Tourcoing : Bruyneel, chemisier, Maubeuge : Esquive, coiffeur : Huart, pharmacien; Valenciennes : Blondel, parfumeur; Bertrand, parfumeur : Sabin-Bouvet, pharmac. : Delhaye : Jérôme-Jérôme, parfumeur : Dunkerque : Hennebert, parfumeur; Calais : Leon Soyez, herboriste : Boudry, coiffeur; Carré, coiffeur; Hénin-Liétard : Husquin, coiffeur. Fournisseurs : Falleur, coiffeur parfumeur.

MARCHÉ A TERME de Roubaix-Tourcoing

Du 28 Mai

Cote officielle de 4 heures

Poignées de la Plata et de l'Uruguay

Livraisons	TYPE 1 usual. à faire		TYPE 2 usual. cour.		Poign. d'A. Type usual.	
	Cote préc.	Cote jour	Cote préc.	Cote jour	Cote préc.	Cote jour
Mai	3 925	3 90				
Juin	3 925	3 925				
Juillet	3 925	3 925				
Août	3 925	3 925				
Septembre	3 925	3 925				
Octobre	3 925	3 925				
Novembre	3 925	3 925				
Décembre	3 90	3 90				
Janvier	3 90	3 90				
Février	3 90	3 90				
Mars	3 90	3 90				
Mars nouv.	3 90	3 90				
Avril	3 90	3 90				

Tendance : Soutenue.

DETAIL DES VENTES

	Type unique
Juin	25.000
Id.	5.000
Juillet	15.000
Septembre	5.000
Octobre	25.000
Novembre	5.000
Décembre	5.000
Janvier	5.000
Février	10.000
Mars	15.000
Total	115.000

Type unique	
1 à 3,925	»
1 à 3,925	»
1 à 3,925	»
1 à 3,925	»
1 à 3,90	»
1 à 3,90	»
1 à 3,90	»
1 à 3,90	»
1 à 3,90	»
1 à 3,90	»
1 à 3,90	»

Echange en déport

25.000 septembre sur février, moins 2 cent.

AGRICULTURE & COMMERCE

Marchés de Lille du 2 mai

Cuite ter jet (cote offic.), 24 fr. à 25 — 3e jet (cote com.), 25 — 3 —

SUCRES. — Sucre casse (cote offic.), 99.cc — à ss. — En sucre : 1 (cote offic.), 97.50.

SETTERAN (cote officielle), 40.

Marché aux bestiaux de la Villette

VEAUX. — Amenés, 4